



FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA

RAPPORT ANNUEL 2025

25^{ÈME} EXERCICE SOCIAL

(1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025)



Révision du groupe n°2 (Photo: HYDRO)

Table des matières

FMMB SA EN BREF	1
Fonctionnement.....	1
Communes concédantes.....	1
Organisation	1
I. ORGANE DE LA SOCIÉTÉ.....	2
Actionnaires.....	2
Conseil d'administration.....	2
Secrétaire du Conseil d'administration	2
Gestion	2
Organe de révision	2
II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
Généralités	3
Exploitation.....	4
Administration.....	6
Evaluation des risques	6
Situation financière	7
III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9
IV. BILAN AU 31 DÉCEMBRE	10
V. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	11
VI. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES.....	12
VII. ANNEXE AUX COMPTES	13
VIII. PROPOSITION D'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN.....	23
IX. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	24

FMMB SA EN BREF

FONCTIONNEMENT

L'ouvrage de Martigny-Bourg est en exploitation depuis février 1908. Aujourd'hui, la société des Forces Motrices de Martigny-Bourg SA (FMMB) est au bénéfice de concessions hydrauliques jusqu'au 4 mars 2080. La Dranse, sur laquelle est située l'installation, est alimentée en amont par trois autres affluents des vallées d'Entremont, Bagnes et Ferret, d'une surface totale d'environ 600 km².

La production annuelle moyenne de 89'000 MWh se répartit généralement en deux tiers pour la période d'avril à octobre contre un tiers en hiver. La prise d'eau des Trappistes, située en aval de la plaine de Sembrancher, alimente la centrale de Martigny-Bourg.

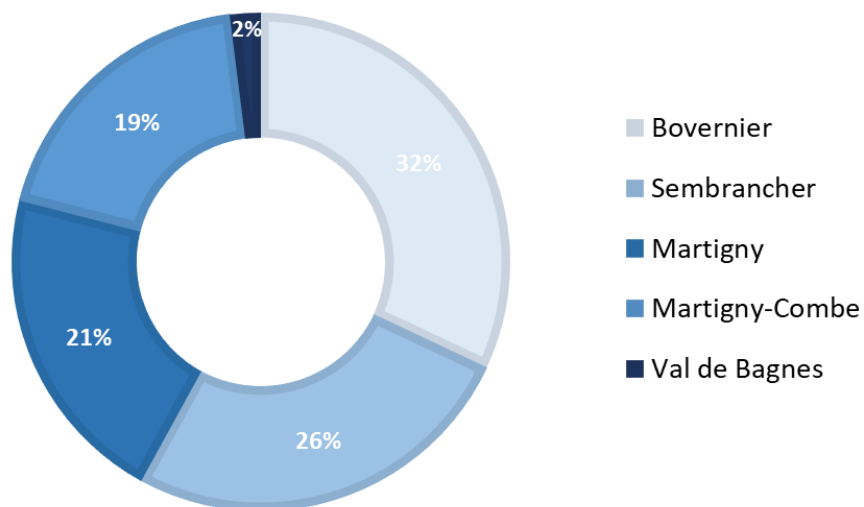
Une galerie d'amenée, partiellement à écoulement libre et une conduite forcée (total

de 5.3 km), percées sous le Mont-Chemin, relie la prise d'eau à la centrale 185 mètres plus bas.

La centrale, située au sud de Martigny, dans le quartier du Bourg, a été réhabilitée de 2005 à 2013. Elle compte trois turbines Francis horizontales de 7.5 MW chacune dont une de réserve. L'énergie produite est injectée dans le réseau 16 kV de Sinergy.

Après la mise en service de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la centrale en 2012, une nouvelle turbine VLH (Very Low Head) a été installée en juillet 2024 dans le canal de fuite de la centrale.

COMMUNES CONCÉDANTES



Graphique établi selon la répartition des puissances théoriques des redevances hydrauliques

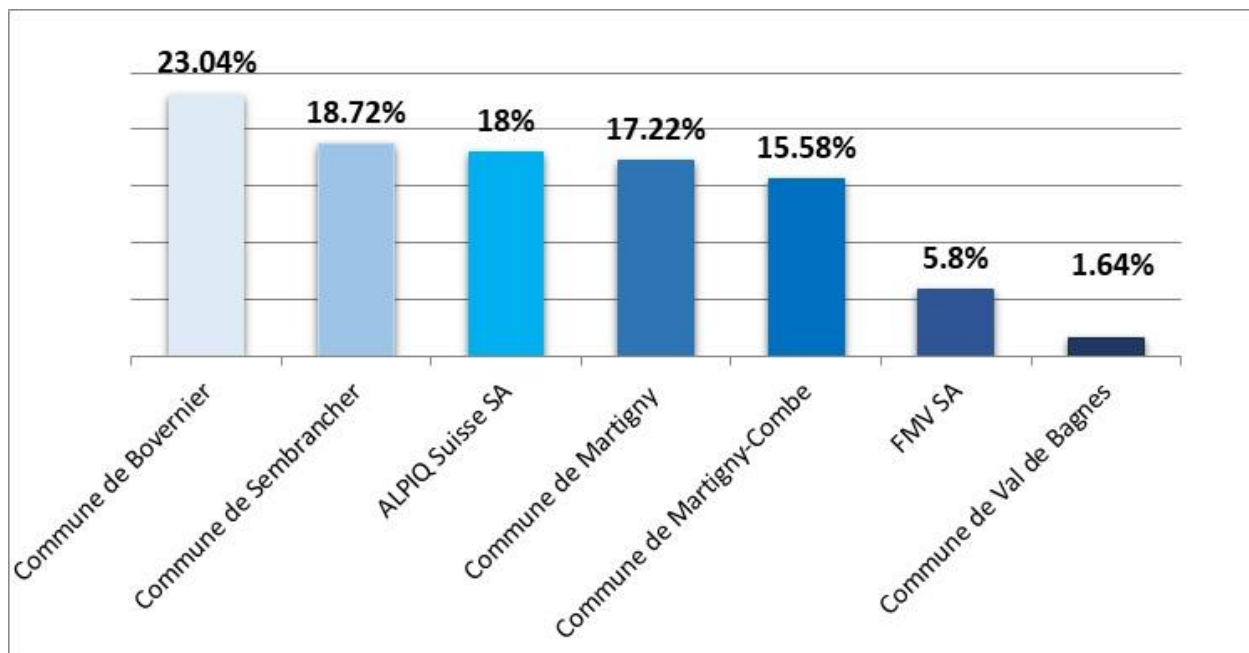
ORGANISATION

FMMB est gérée comme une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie et, en contrepartie, couvrent les charges annuelles et un éventuel dividende.

Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise de la société sont intégralement supportés par les actionnaires.

I. ORGANE DE LA SOCIÉTÉ

Actionnaires



Conseil d'Administration au 31 décembre 2025

	Entrée en fonction	Échéance du mandat ¹
Thierry Voutaz, Président, Commune de Sembrancher	2025	2028
Joël Di Natale, Commune de Val de Bagnes (30.9.25)	2026	2028
Emilien Roudit, Commune de Martigny-Combe	2025	2028
Stéphane Maret, FMV SA	2021	2028
Marcel Gay, Commune de Bovernier	2005	2028
Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Commune de Martigny	2022	2028
Nicolas Rouge, ALPIQ Suisse SA	2009	2028

Secrétaire du Conseil d'administration

Fabien Monthoux, ALPIQ Suisse SA

Gestion

Georges-Alain Zuber, Gestionnaire d'actifs, ALPIQ Suisse SA

Organe de révision

Fiduciaire FIDAG SA, Martigny

¹ Le mandat est échu le jour de l'Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'année donnée.

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2026

1. Généralités

L'économie mondiale en 2025 a été marquée par une forte volatilité, initialement déstabilisée par l'introduction de droits de douane quasi universels par les États-Unis. Malgré une incertitude politique accrue, la croissance de la zone euro est restée résiliente, avec une estimation à 1.4% (2025) contre 0.9% en 2024.

La demande d'électricité dans les principaux pays européens a poursuivi une légère progression en 2025 avec une hausse de +0.8% (1.1% en 2024). Le paysage énergétique reste cependant marqué par la fragilité des ressources renouvelables.

Contrairement à l'année précédente, la situation hydraulique en 2025 subit une sécheresse marquée. Cette exploitation intensive des barrages a été indispensable pour compenser un hiver sec et un net recul de la production éolienne.

Au premier trimestre 2025, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont enregistré une production éolienne de 30 à 40% inférieure à celle de l'an dernier. L'arrêt de la centrale nucléaire de Gösgen a accentué la tension au dernier trimestre 2025. Ce contexte a contraint l'Europe à solliciter davantage ses réserves de gaz.

Malgré ce recours massif aux stocks hivernaux et la perspective de l'embargo sur le gaz russe en 2028, les marchés ne manifestent pas d'inquiétude majeure grâce à l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL).

Une étape pour le développement des énergies renouvelables en Suisse a été franchie le 26.9.25, avec l'adoption par le Parlement du décret d'accélération des procédures hydroélectriques, le découplage des mesures de compensation écologique des procédures d'autorisation des projets et une limitation du nombre d'instances de recours ouvertes aux ONG.

Le 4.12.25, le Conseiller fédéral Röstli a invité les acteurs du secteur à discuter de l'état d'avancement des projets de la Table ronde, qui ne progressent pas aussi vite que prévu. Un processus doit désormais déterminer dans quelle mesure la liste des projets doit être adaptée.

Le 13.6.25, le Conseil fédéral a soumis l'accord sur l'électricité à consultation, qui a recueilli un large soutien. Une grande majorité demande toutefois des modifications dans sa mise en œuvre au niveau national.

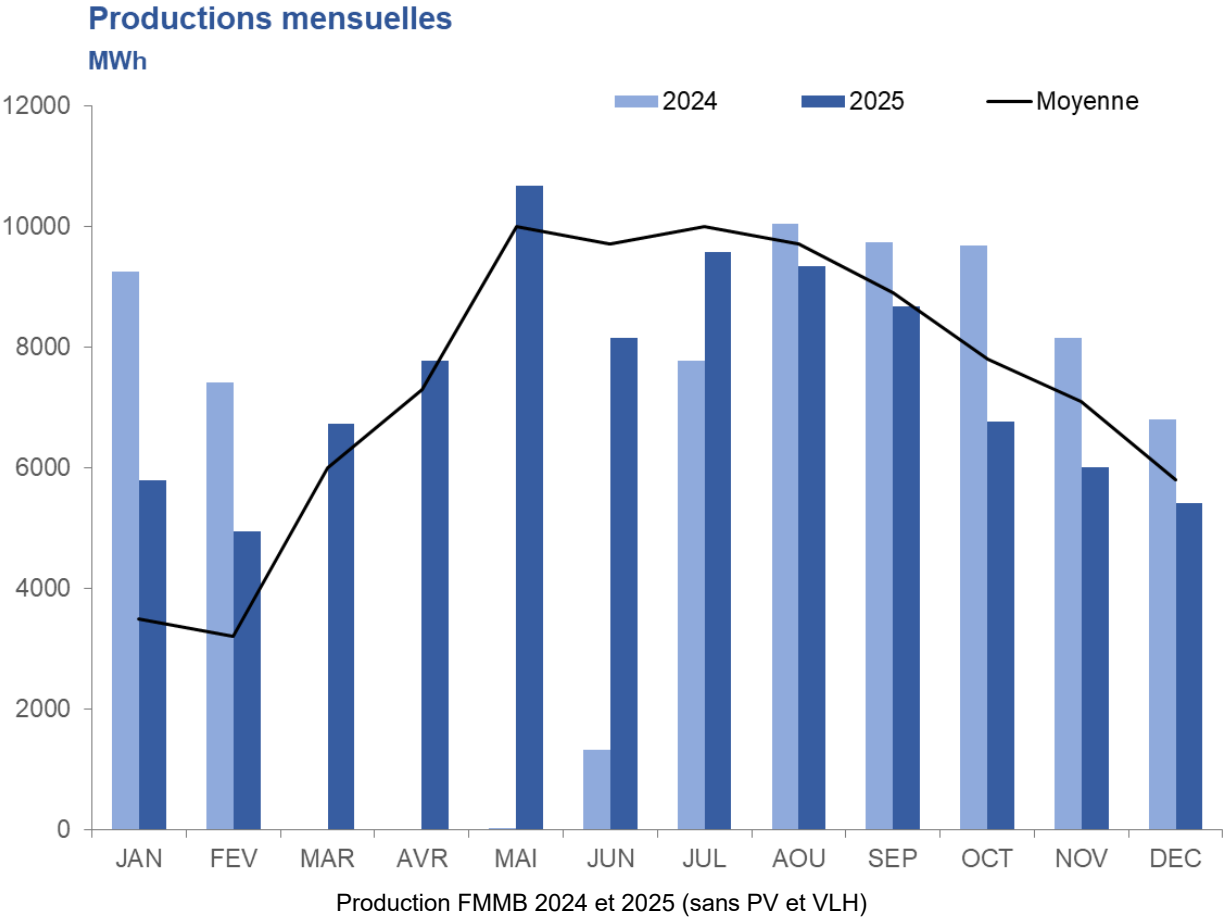
2. Exploitation

HYDRAULICITÉ ET PRODUCTION

En 2025, la production se monte à 89.8 GWh, soit au niveau de la production moyenne annuelle de 89 GWh (89'000 MWh).

Les panneaux photovoltaïques (PV) installés sur le pan ouest de la toiture de la centrale ont produit 87.2 MWh en 2025, en dessus de la production attendue d'environ 80 MWh/an.

La nouvelle turbine basse pression (VLH) a été mise en exploitation en juillet 2024. Sa production sur l'année 2025 est de 691 MWh, en comparaison avec la production de 850 MWh prévue par le projet. L'écart est dû à une fuite d'eau de chaque côté de la machine. Une solution est à l'étude. L'électricité produite par le PV et la turbine VLH a été injectée sur le réseau basse tension 400 V de la société Sinergy.



II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXPLOITATION

L'exploitation de l'aménagement par HYDRO Exploitation SA (ci-après HYDRO) s'est déroulée dans de bonnes conditions durant l'année écoulée.

GESTION DES SEDIMENTS

Les problèmes sur la machine de Palazuit ont obligé les Forces motrices du Grand Saint-Bernard SA (FGB) de gérer la retenue des Toules par la vanne de vidange de fond du barrage.

Suite aux intempéries de 2024, plusieurs laves torrentielles ont charrié des sédiments générant une usure importante des installations hydrauliques.

MAINTENANCE

La révision du groupe n°2 a débuté en juin et s'étalera sur une année. La révision a été avancée d'une année en lien avec l'abrasion subie par les machines suite aux intempéries et laves torrentielles.



Révision du groupe n°2

MIGRATION PISCICOLE

Dans le cadre de l'assainissement de la migration piscicole, FMFB a étudié un projet qui a obtenu une approbation des plans le 26.7.22 consistant en la restitution du débit d'attrait en rive gauche avec une nouvelle vanne à installer à l'entrée de la galerie de dérivation.

Le contexte sédimentaire ainsi que la morphologie du lit de la Dranse ont fortement évolué ces dernières années avec les différentes crues et laves torrentielles. L'OFEV (Office fédéral de l'Environnement) a ainsi demandé un complément pour tenir compte de l'évolution du lit de la Dranse. La demande d'indemnisation sur la base de ces compléments a été transmise au SEFH et à l'OFEV.

La réalisation du projet est prévue en 2027.



Prise d'eau des Trappistes, vue amont

TURBINE VLH

Après env. 10'000 heures de fonctionnement, la turbine VLH a subi sa première révision. L'ensemble machine (turbine/ alternateur) fonctionne parfaitement, tous les composants sont en ordre.



Turbine VLH installée

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3. Administration

Le Conseil d'administration est l'organe chargé de la haute direction de la société. Il prend toutes les décisions fondamentales relatives à l'activité de la société et décide de toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation. En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises.

Le Conseil est constitué des représentants des actionnaires. Valables quatre ans, ces mandats ont été renouvelés en 2025 et arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2029.

La Présidence du Conseil a été confiée, depuis mai 2025, à M. Thierry Voutaz. La Vice-Présidence est actuellement vacante. Dès début 2025, M. Di Natale a quitté le

Conseil d'administration. Son successeur, M. François Veuthey, sera nommé lors de l'Assemblée générale du 1.6.26.

Pour mémoire, l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2025 a désigné la Fiduciaire Fidag SA comme organe de révision pour l'exercice 2025.

La marche opérationnelle de la société est assurée par M. Georges-Alain Zuber, gestionnaire d'actifs. M. Fabien Monthoux est secrétaire du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration adresse ses remerciements à tous les collaborateurs d'HYDRO et du mandataire ALPIQ, lesquels ont œuvrés avec efficacité à la bonne marche de la société.

4. Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques réglementaires & administratifs, d'aléas naturels, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance) et de projets. Cependant, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de

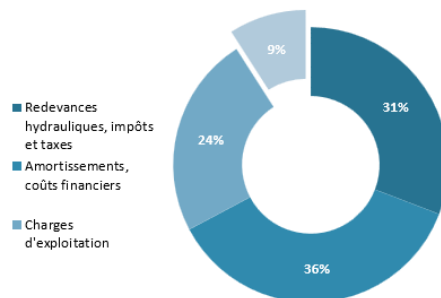
l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise, ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration charge le mandataire d'effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique analysé et priorisé donne lieu à l'établissement d'une cartographie de risques.

Le Conseil d'administration examine et valide les mesures concrètes de gestion des risques identifiés.

5. Situation financière

STRUCTURE DES COÛTS 2025



BILAN

Au cours de l'exercice 2025, des investissements à hauteur de CHF 451'797.- ont été réalisés. Il s'agit notamment des travaux supplémentaires sur la roue du Groupe n°2 en raison de sa forte usure, de la finalisation des travaux anticorrosion ainsi que de ceux relatifs au raccordement définitif de la turbine VLH.

Les installations en construction figurent au bilan pour un montant de CHF 549'510.- et concernent principalement les travaux de révision de la roue et de la bêche du Groupe n°2, ainsi que ceux relatifs à la réfection de l'étanchéité du toit de l'atelier.

En 2025, aucune provision ne subsiste au passif du bilan

COMPTE DE RÉSULTAT

Les charges facturées aux partenaires sont inférieures de CHF 93'520.- par rapport à l'exercice précédent.

Cet écart s'explique par une diminution des charges de matériel et prestations de CHF 48'093.-. Les redevances hydrauliques et l'impôt spécial sont en baisse de CHF 155'790.- en raison de conditions hydrologiques moyennes en 2025, alors qu'elles étaient très favorables en 2024 (131%). Les amortissements sont en revanche supérieurs de CHF 253'933.- en 2025, en raison du décalage dans le temps de la réalisation de certains investissements.

Les achats et transport d'énergie sont en hausse de CHF 9'658.-.

En 2025, FMMB a perçu des revenus en augmentation de CHF 189'693.-, dus à la perception de la SRI pour la VLH sur l'ensemble de l'exercice 2025, alors qu'en 2024 celle-ci n'avait été perçue qu'à partir du mois de septembre. Par ailleurs, FMMB a bénéficié en 2025 d'une ristourne de la part de HYDRO d'un montant de CHF 16'553.-.

Le résultat de l'exercice 2025 de CHF 482'000.- repose sur la base de la méthode du prix de revient majoré de 10%.

Martigny, le 25 mars 2026

Au nom du Conseil d'Administration

Le Président
Thierry Voutaz

Le Secrétaire
Fabien Monthoux

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

III. COMPTE DE RÉSULTAT

	Note	2025 CHF	2024 CHF
Contributions en couverture des charges	1	5'301'657	5'395'176
Autres produits d'exploitation	2	224'985	35'292
Total des produits d'exploitation		5'526'642	5'430'468
Achats et transport d'énergie		-233'766	-224'107
Matériel et prestations		-836'177	-884'081
Indemnités Usiniers		-193'184	-193'186
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	3	-1'453'608	-1'609'398
Impôt sur le capital, foncier et taxes diverses	4	-99'600	-99'600
Autres charges d'exploitation		-217'361	-202'391
Amortissements	9	-1'537'078	-1'283'145
Total des charges d'exploitation		-4'570'774	-4'495'908
Résultat d'exploitation		955'868	934'560
Produits financiers		139	1'163
Charges financières	5	-392'813	-363'371
Résultat financier		-392'674	-362'208
Résultat ordinaire		563'194	572'352
Produits exceptionnels, uniques ou hors période		0	1'683
Résultat exceptionnel		0	1'683
Résultat avant impôt sur le bénéfice		563'194	574'035
Impôt sur le bénéfice	6	-81'194	-83'035
Résultat de l'exercice		482'000	491'000

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

IV. BILAN

	Note	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Actif			
Liquidités et titres		1'618'345	1'862'094
Créances résultant de livraisons et de prestations	7	170'697	91'471
Autres créances à court terme		0	22'186
Actifs de régularisation	8	3'205	61'322
Total de l'actif circulant		1'792'247	2'037'073
Immobilisations corporelles		28'592'096	29'654'597
Immobilisations incorporelles		1'120'893	1'143'672
Total de l'actif immobilisé	9	29'712'989	30'798'269
Total de l'actif		31'505'236	32'835'342
Passif			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	10	3'192	495'431
Dettes financières à court terme	12	5'000'000	5'000'000
Autres dettes à court terme		77'810	0
Passifs de régularisation	11	1'724'209	1'656'886
Total des engagements à court terme		6'805'211	7'152'317
Dettes financières à long terme	12	21'000'000	22'000'000
Total des engagements à long terme		21'000'000	22'000'000
Capital-actions	13	3'000'000	3'000'000
Réserve légale issue du bénéfice		215'475	190'475
Bénéfice reporté		2'550	1'550
Bénéfice de l'exercice		482'000	491'000
Total des fonds propres		3'700'025	3'683'025
Total du passif		31'505'236	32'835'342

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

V. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2025	2024
	Note	CHF	CHF
Résultat de l'exercice		482'000	491'000
Amortissements	9	1'537'078	1'283'145
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-79'226	172'583
Variation des autres créances		22'186	-22'186
Variation des actifs de régularisation		58'117	441'169
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		-492'239	135'076
Variation des autres dettes		77'810	-61'567
Variation des passifs de régularisation		67'323	389'756
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		1'673'049	2'828'976
Variation des immobilisations corporelles	9	-451'798	-3'373'984
- dont investissements		-451'798	-3'373'984
Flux de trésorerie provenant des investissements		-451'798	-3'373'984
Distribution de bénéfice aux actionnaires		-465'000	-477'000
Nouveaux engagements financiers	12	0	500'000
Remboursement engagements financiers	12	-1'000'000	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-1'465'000	23'000
Variation des liquidités		-243'749	-522'008
<i>Solde en début d'exercice</i>		1'862'094	2'384'102
<i>Solde en fin d'exercice</i>		1'618'345	1'862'094

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VI. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres en CHF	Capital- actions	Réserve légale issue du bénéfice	Bénéfice reporté	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.01.2024	3'000'000	165'475	503'550	3'669'025
Attribution à la réserve légale	0	25'000	-25'000	0
Distribution de dividende 2023	0	0	-477'000	-477'000
Résultat de l'exercice	0	0	491'000	491'000
Capitaux propres au 31.12.2024	3'000'000	190'475	492'550	3'683'025
Capitaux propres au 01.01.2025	3'000'000	190'475	492'550	3'683'025
Attribution à la réserve légale	0	25'000	-25'000	0
Distribution de dividende 2024	0	0	-465'000	-465'000
Résultat de l'exercice	0	0	482'000	482'000
Capitaux propres au 31.12.2025	3'000'000	215'475	484'550	3'700'025

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Informations générales

Forces Motrices de Martigny-Bourg SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, proportionnellement à leur participation au capital-actions, et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées afin de présenter un bénéfice imposable au siège social de la société.

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par Forces Motrices de Martigny-Bourg SA – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires/actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires. Le mode de gestion défini contractuellement, prévoit que Forces Motrices de Martigny-Bourg SA met uniquement à disposition ses équipements aux partenaires et que ces derniers disposent de l'énergie produite.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les éventuels dividendes versés aux actionnaires, fixés pour des raisons fiscales – ne reflètent pas la situation économique de la production de Forces Motrices de Martigny-Bourg SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Forces Motrices de Martigny-Bourg SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Les conditions du marché de l'électricité sont sans effet sur les comptes de la société de partenaires et se ressentent uniquement au niveau des comptes des actionnaires.

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Base de présentation

Forces Motrices de Martigny-Bourg SA est une société de droit suisse dont le siège est à Martigny (Suisse).

Les comptes annuels de Forces Motrices de Martigny-Bourg SA (FMMB) sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière. Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour présenter des informations comparables.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés et non réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 13) ;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire ;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Principes d'évaluation

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

Immobilisations financières

Les titres et immobilisations financières détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique estimée ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
retenues d'accumulation, galeries d'amenée	40 - 80 ans
installations électriques	15 - 25 ans
installations hydrauliques	20 - 30 ans
installations mécaniques	15 - 25 ans

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

Comptabilisation des produits

Forces Motrices de Martigny-Bourg SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits de ventes et des prestations de services. Les produits de ventes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Notes relatives aux comptes annuels

1. Contributions en couverture des charges

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

	2025	2024
	CHF	CHF
Autres produits d'exploitation	16'553	4'764
Revenus de l'énergie photovoltaïque	29'285	23'431
Revenus de la VLH	179'147	7'097
Total	224'985	35'292

3. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

	2025	2024
	CHF	CHF
Redevances hydrauliques	590'262	643'752
Impôt spécial	863'346	965'646
Total	1'453'608	1'609'398

L'impôt spécial est versé au canton (60%) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40%) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux maximal de CHF/kWth 110.-.

4. Impôt sur le capital, foncier et taxes diverses

	2025	2024
	CHF	CHF
Impôt sur le capital	14'400	14'400
Impôts foncier	85'200	85'200
Total	99'600	99'600

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

5. Charges financières

	2025	2024
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunts tiers	338'375	337'032
Intérêts sur emprunts actionnaires	50'000	50'000
Autres intérêts et frais financiers	4'438	8'092
Intérêts activés	0	-31'753
Total	392'813	363'371

Les intérêts activés ont été imputés au projet VLH (Very Low Head), installation mise en service durant l'exercice 2024.

6. Impôt sur le bénéfice

	2025	2024
	%	%
Taux d'impôt sur le bénéfice	14.42%	14.47%

L'impôt sur le bénéfice est déterminé selon la méthode des coûts de revient majoré, soit CHF 81'194 pour cet exercice (2024 : CHF 83'035).

7. Créances résultant de livraison et de prestations

	2025	2024
	CHF	CHF
Actionnaires	170'697	91'471
Total	170'697	91'471

8. Actifs de régularisation

	2025	2024
	CHF	CHF
Tiers	3'205	2'881
Actionnaires	0	58'441
Total	3'205	61'322

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

9. Total de l'actif immobilisé

Immobilisations en CHF	Immobilisations en exploitation	Immobilisations en construction	Immobilisation incorporelles	Total
Immobilisations brutes au 31.12.2024	54'126'309	262'482	2'615'460	57'004'251
Entrées	164'770	287'028	0	451'798
Intérêts intercalaires	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
Transfert intérêts intercalaires	0	0	0	0
Immobilisations brutes au 31.12.2025	54'291'079	549'510	2'615'460	57'456'049
Fonds d'amortissements au 31.12.2024	24'734'194	0	1'471'788	26'205'982
Amortissements planifiés	1'514'299	0	22'779	1'537'078
Amortissements non planifiés	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0
Sorties non amorties	0	0	0	0
Fonds d'amortissements au 31.12.2025	26'248'493	0	1'494'567	27'743'060
Immobilisations nettes au 31.12.2025	28'042'586	549'510	1'120'893	29'712'989
<i>Immobilisations nettes au 31.12.2024</i>	<i>29'392'115</i>	<i>262'482</i>	<i>1'143'672</i>	<i>30'798'269</i>

10. Dettes résultant de livraisons et de prestations

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	2'847	119'178
Actionnaires	345	19'380
Sociétés liées	0	349'535
Retenues de garanties	0	7'338
Total	3'192	495'431

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

11. Passifs de régularisation

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	1'573'054	1'656'886
Actionnaires	151'155	0
Total	1'724'209	1'656'886

Cette rubrique comprend notamment l'ajustement des contributions en couverture des charges pour l'exercice d'un montant de CHF 151'155.- (lors de l'exercice précédent, l'ajustement des contributions s'élevait à CHF 58'441.- et était enregistré dans les actifs de régularisation).

12. Dettes financières à court et long terme

Emprunt	Durée	Échéance	Taux	CHF	CHF
Tiers	2010 - 2025	05.08.2025	2.10%	0	5'000'000
Tiers	2010 - 2025	05.08.2025	2.10%	0	5'000'000
Tiers	2011 - 2026	02.12.2026	2.20%	5'000'000	0
Tiers	2021 - 2027	27.05.2027	0.60%	5'000'000	5'000'000
Tiers	2022 - 2029	31.12.2029	1.35%	4'000'000	0
Tiers	2020 - 2030	05.08.2030	0.60%	3'000'000	3'000'000
Tiers	2024 - 2031	30.05.2031	2.25%	4'000'000	4'000'000
Actionnaires	2000 - 2080	31.12.2080	1.00%	5'000'000	5'000'000
Total des emprunts				26'000'000	27'000'000
Échéance < 1 an				5'000'000	5'000'000
Échéance < 1 à 5 ans >				12'000'000	10'000'000
Échéance > 5 ans				9'000'000	12'000'000

13. Capital-actions

	2025 %	2024 %
Commune de Bovernier	23.04	23.04
Commune de Sembrancher	18.72	18.72
ALPIQ Suisse SA, Lausanne	18.00	18.00
Commune de Martigny	17.22	17.22
Commune de Martigny-Combe	15.58	15.58
FMV SA, Sion	5.80	5.80
Commune de Val de Bagnes	1.64	1.64
Total	100.00	100.00

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Le capital-actions se compose de 30'000 actions nominatives entièrement libérées de CHF 100.- chacune.

Informations complémentaires

Transactions avec des parties liées

Les créances ou engagements avec des parties liées existant à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

La table ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées.

	2025	2024
	CHF	CHF
Contributions en couverture des charges	5'301'657	5'395'176
Autres produits d'exploitation	95'805	7'097
Produits d'exploitation des parties liées	5'397'462	5'402'274
<i>En % du total des produits d'exploitation</i>	<i>98%</i>	<i>99%</i>
Achats et transports d'énergie	-231'494	-220'223
Matériel et prestations	-808'907	-932'180
Autres charges d'exploitation	0	0
Charges d'exploitation des parties liées	-1'040'402	-1'152'403
<i>En % du total des charges d'exploitation (hors amortissements)</i>	<i>34%</i>	<i>36%</i>
Produits financiers	0	0
Charges financières	-50'000	-47'346
Résultat financier des parties liées	-50'000	-47'346
<i>En % du résultat financier</i>	<i>13%</i>	<i>13%</i>
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	0	0
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	0	0
Résultat exceptionnel des parties liées	0	0
	<i>0%</i>	<i>0%</i>
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	-385'087	-2'235'532
<i>En % des investissements</i>	<i>85%</i>	<i>66%</i>

Les avoirs et les engagements inscrits au bilan ainsi que les transactions avec des entreprises liées présentées dans le compte de résultat proviennent uniquement des actionnaires.

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendants). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Organe de révision

	2025	2024
	CHF	CHF
Prestations en matière de révision	4'200	4'200
Total	4'200	4'200

Emplois à plein temps

Forces Motrices de Martigny-Bourg SA n'emploie pas de collaborateurs.
Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

Engagements conditionnels

Aucun engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

Événement postérieur à la clôture

Après la date de bouclement des comptes au 31 décembre 2025, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 27 mars 2026, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, MARTIGNY

VIII. PROPOSITION D'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de distribuer pour l'exercice 2025 un dividende de 15.3% du capital-actions (2024 : 15.5%) et d'allouer 5% à la réserve légale issue du bénéfice. Le résultat au bilan se répartit donc de la manière suivante :

	Proposition du CA portant sur l'exercice 2025	Décision de l'AG portant sur l'exercice 2024
	CHF	CHF
Report de l'exercice précédent	2'550	1'550
Résultat de l'exercice	482'000	491'000
Solde disponible au 31 décembre 2025	484'550	492'550
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-24'000	-25'000
Dividende 15.3% de CHF 3'000'000.-	-459'000	-465'000
Report à nouveau	1'550	2'550



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires des Forces Motrices de Martigny-Bourg S.A., à Martigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA

Alain Reichenbach
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Pierroz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 28 avril 2026
Exemplaire numérique